

tranchés au scalpel et sont exercés à l'intérieur de ce qu'on appelait autrefois des « cloisons étanches ». Ce mythe connaît une nouvelle vogue tandis que les réformateurs du fédéralisme cherchent à démêler l'écheveau des activités et des rôles des deux ordres de gouvernement. Sans doute y a-t-il beaucoup à faire de ce côté pour éviter le double emploi et les chevauchements inutiles et coûteux. Mais la mondialisation abolit les frontières entre le local, le national et l'international, tous le reconnaissent.

La réalité de l'univers, le fait majeur dont il faut tenir compte dans la conception du fédéralisme et l'avenir des nations, ce n'est pas l'indépendance, mais l'interdépendance. La complexité et l'ampleur des problèmes que traitent les gouvernements contemporains ne permettent plus — si tant est qu'il ait jamais existé — un partage absolu des pouvoirs. Pour opérer la réforme de notre système fédéral et nous tailler une place dans le monde, il faudra *gérer l'interdépendance* des gouvernements de la fédération canadienne. C'est à cette tâche que nous devons nous appliquer dès maintenant si nous voulons nous tailler une place à notre mesure dans le nouveau monde. La beauté du régime fédéral, c'est justement qu'il nous donne les moyens de gérer l'interdépendance pour le bien général.

### • **La Constitution : son importance et ses limites**

Comme le fédéralisme comporte un partage de pouvoirs entre au moins deux ordres de gouvernement, la Constitution doit en définir les modalités et servir de référence pour le règlement des différends.

La Constitution écrite est importante comme source et gardienne de droits et de principes fondamentaux. Ces droits comptent pour tout le monde, mais ils sont particulièrement importants pour les minorités car ils les protègent des abus de pouvoir d'une majorité qui peut écarter leurs justes revendications, consciemment ou par égarement et négligence.

Les trois conditions s'appliquent au Canada. Le Canada est un pays fédéral pourvu d'une *charte* des droits qui est un important rempart contre les atteintes aux libertés fondamentales. Il est la patrie d'importantes minorités, qui réclament à juste titre des garanties constitutionnelles. Pour le Québec et les minorités linguistiques partout au pays, la Constitution est un gage de sécurité, la garantie de leur place et de leur rôle dans la nation. La Constitution protège les minorités et autres groupes contre les sautes d'humeur de la majorité.

C'est parce que la Constitution revêt une importance capitale dans un pays fédéral et bilingue comme le Canada que nous y avons consacré autant d'énergie depuis quelques années. Mais la Constitution a aussi ses limites. Elle n'est pas une panacée. Nous ne pouvons et ne devons pas chercher à y refléter la totalité de notre pays et de sa vie politique. Nous ne pouvons pas tout y mettre dans l'espoir qu'elle suppléera à nos lacunes. C'est à nous qu'il incombe d'y remédier. La Constitution canadienne a la sagesse de laisser les citoyens décider eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs institutions politiques ordinaires plutôt que par les tribunaux, de l'essentiel de leur vie. La Constitution ne peut pas tout prévoir ni tout régler. Elle n'est pas un mécanisme de règlement des différends en matière de politique publique.